



Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Le progrès par la justice



Représentation d'un tribunal cambodgien rendant la justice à l'époque d'Angkor. Cette peinture murale orne l'ancienne cour d'appel du Ministère de la justice à Phnom Penh et a inspiré l'emblème des CETC.

Dans ce numéro

- 2 Nouvelles et commentaires
- 4 Gros plan
- 6 Derniers développements judiciaires
- 9 Calendrier judiciaire
- 10 La page des ONG
- 11 Calendrier des activités de sensibilisation

Les co-juges d'instruction clôturent l'instruction du dossier n° 003

MM. You Bunleng et Siegfried Blunk, co-juges d'instruction des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC), ont annoncé le 29 avril qu'ils avaient clôturé l'instruction du dossier n° 003 ouverte il y a un an et demi à la demande des co-procureurs.

Conformément au Règlement intérieur des CETC, les co-juges d'instruction ont informé les co-procureurs de la fin de l'instruction. Le cas échéant, ceux-ci disposent alors de quinze jours pour soumettre de nouvelles demandes d'actes d'instruction.

Comme le prescrit la loi, le dossier reste confidentiel à ce stade. Il contient, selon le

communiqué de presse des co-juges d'instruction, plus de 2 000 pièces, pour un total dépassant les 48 000 pages. La clôture de l'instruction marque l'aboutissement des travaux d'enquête, d'audition de témoins, d'analyse des allégations de fait et d'examen des pièces du dossier ainsi que des éléments issus du dossier n° 002.

L'instruction du dossier n° 003 s'est ouverte le 7 septembre 2009 sur réquisitoire introductif de M. William Smith, alors co-procureur international par intérim. Deux réquisitoires introductifs ont été présentés à ce moment-là. Ils visaient cinq suspects dont les noms n'ont pas été divulgués.

Lire la suite en page 5

Le Gouvernement encourage l'assistance financière asiatique

Soucieux de trouver de nouveaux financements et mobiliser les donateurs asiatiques face aux difficultés de trésorerie des CETC, le Gouvernement royal du Cambodge a organisé le 1^{er} avril une réunion de représentants des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (l'ASEAN), de la Corée du Sud et de l'Inde.

Quelque douze diplomates en poste à Phnom Penh se sont réunis dans les locaux du Conseil des ministres, où le Vice-Premier Ministre, M. Sok An, a incité leurs gouvernements à appuyer financièrement les Chambres extraordinaires.

« Nous vous engageons à continuer d'apporter tout votre soutien aux CETC pour que justice soit faite, une fois pour toutes, au nom des victimes des Khmers rouges », a ainsi déclaré M. Sok An dans ses remarques liminaires.

Présidant la réunion, le Vice-Premier Ministre s'est félicité du bon déroulement du premier procès tenu devant les CETC et du nombre sans précédent de personnes venues assister

Selon M. Sok An, le dossier n° 002 fera date dans l'histoire du droit pénal international, et donnera au peuple cambodgien l'occasion de mieux comprendre un chapitre douloureux de son his-

toire. « Le Cambodge doit arriver à assumer son passé pour pouvoir aller de l'avant avec d'autres nations en développement », a-t-il fait valoir.

M. Clint Williamson, expert spécial des Nations Unies en visite aux CETC, s'est joint à l'appel de M. Sok An. « C'est le seul tribunal chargé de juger des crimes de guerre en Asie », a-t-il dit,

ajoutant que le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki-moon, avait « encouragé les gouvernements asiatiques à s'investir davantage dans la mission des CETC, afin d'en assurer la pleine réussite, et à prendre une part plus grande dans les efforts entrepris pour doter le continent asiatique d'une stabilité durable ».



Les représentants des pays de l'ASEAN, de l'Inde et de la Corée du Sud rencontrent M. Sok An, Vice-Premier Ministre du Gouvernement cambodgien, ainsi que des responsables des CETC.

aux débats. Il a ensuite souligné que le moment était venu pour les donateurs de concrétiser leur soutien aux CETC, alors que va s'ouvrir le procès le plus important du monde à l'heure actuelle, celui du dossier n° 002, qui réunit quatre accusés considérés comme les plus hauts dirigeants du régime khmer rouge encore en vie.

L'UNOPS fait rapport aux donateurs des CETC

Les donateurs qui apportent leur soutien à la composante cambodgienne des Chambres extraordinaires se sont réunis au siège des CETC le 26 avril pour prendre connaissance des rapports financiers du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (l'UNOPS), chargé de gérer une partie des fonds octroyés aux CETC.

Le Directeur par intérim de l'Administration des CETC, M. Tony Kranh, et son adjoint, M. Knut Rosandhaug, ont souhaité la bienvenue aux représentants de l'Union européenne (l'UE), de l'ambassade d'Australie et de l'ambassade du Japon, ainsi qu'aux responsables de l'UNOPS. Les participants ont ensuite tenu une réunion à huis clos.

Dans son allocution de bienvenue, M. Kranh a exprimé sa reconnaissance aux donateurs pour l'aide financière apportée aux CETC.

L'UNOPS procure des services de gestion financière aux bailleurs de fonds de la com-

posante cambodgienne des CETC, et ce, depuis que le Bureau a passé un accord à cette fin avec l'UE en juillet 2010. À ce jour, l'UE, l'AusAID et le Japon ont recours à l'UNOPS pour fournir leurs contributions aux CETC.

Lors de la réunion tenue à huis clos, l'UNOPS a présenté aux intéressés les dépenses effectuées en 2010 au titre des dons accordés à la partie cambodgienne des CETC. Il a expliqué comment ces fonds étaient répartis dans l'enveloppe budgétaire totale de 7,9 millions de dollars américains.

Cette année, le budget de la composante cambodgienne a été fixé à 9,9 millions de dollars américains, hors provision pour imprévus, mais il manque encore 1,3 million de dollars.



Par le biais de leurs représentants, les CETC souhaitent la bienvenue aux donateurs réunis pour prendre connaissance des rapports de gestion financière produits par l'UNOPS.

Les CETC reçoivent le président de la Cour suprême du Laos

À l'issue de sa visite de la salle d'audience et de ses entretiens avec les responsables des Chambres extraordinaires, le 27 avril, M. Khammy Xayavong, président de la Cour suprême du Laos, a loué les CETC pour leurs réalisations et leur capacité de mener des procédures conformes aux normes internationales.

« Nous, magistrats et avocats laotiens, devons tirer les enseignements du travail des CETC, car elles représentent une juridiction nationale respectueuse des normes internationales », a déclaré le président Xayavong à

la sortie de sa réunion officielle avec MM. Tony Kranh et Knut Rosandhaug, respectivement Directeur par intérim et Directeur adjoint du Bureau de l'administration des Chambres extraordinaires.

Le président Xayavong conduisait une délégation de la Cour suprême du Laos venue se fami-



M. Khammy Xayavong, président de la Cour suprême laotienne, et sa délégation sont reçus par des responsables des CETC le 27 avril dernier.

liariser avec les travaux des CETC et les défis auxquels celles-ci ont à faire face.

En accueillant la délégation, M. Kranh a présenté la structure et l'évolution des CETC. Il a également évoqué l'héritage appréciable qu'elles laisseraient au pays après avoir rempli leur mandat de juger les hauts dirigeants du régime

khmer rouge et les principaux responsables des crimes commis pendant la seconde moitié des années 70. « Nous espérons que les magistrats, les avocats, les juristes et le personnel juridique qui travaillent ici constitueront un atout pour le système judiciaire cambodgien et sa future réforme », a-t-il déclaré.

M. Rosandhaug a ajouté que les CETC avaient fait face à des défis particuliers, dont la gestion de trois langues officielles, le khmer, l'anglais et le français. « Mais ces défis sont là pour mettre notre patience à l'épreuve et nous les avons relevés », a-t-il précisé.

« Nous espérons que les CETC pourront servir de modèle à d'autres juridictions pénales à travers le monde. »

Le président Xayavong s'est dit reconnaissant de l'occasion qui lui a été offerte de découvrir les Chambres extraordinaires et d'en comprendre le fonctionnement.

Contributions du Royaume-Uni et de la Norvège

Les Chambres extraordinaires, dont le financement reste un sujet de préoccupation, ont accueilli avec gratitude la confirmation des nouvelles contributions financières des gouvernements britannique et norvégien.

Le Royaume-Uni a annoncé le 11 avril que sa contribution s'élèverait à 1 million de livres, soit environ 1,6 million de dollars américains, tandis que la Norvège a annoncé le 22 avril un don de 6 millions de couronnes, soit environ 1,1 million de dollars américains, les deux montants étant destinés à la composante internationale des CETC.

Ces confirmations ont été reçues à un moment crucial pour les CETC. La Chambre de la Cour suprême s'apprête en effet à rendre son arrêt dans le dossier n° 001 et la Chambre de première instance va entamer le procès dans le dossier n° 002.

« Nous sommes très reconnaissants de ce soutien généreux et continu », ont indiqué dans une déclaration MM. Tony Kranh et Knut Rosandhaug, Directeur et Directeur adjoint du Bureau de l'administration. « Ces contributions sont essentielles pour l'accomplissement du mandat des Chambres extraordinaires et pour apporter au peuple cambodgien et aux victimes des Khmers rouges une justice attendue depuis plus de trente ans. »

Le Royaume-Uni et la Norvège soutiennent les CETC depuis leur création, en 2006, et leur ont ainsi apporté au fil des ans une aide totale s'élevant respectivement à 5,7 et 3,9 millions de dollars américains.

Message du Directeur

Chers lecteurs,

Nous sommes profondément touchés par vos témoignages de sympathie suite au décès de Reach Sambath, notre collègue bien-aimé qui, pendant ces cinq dernières années, fut d'abord attaché de presse auprès de la Section des relations publiques, puis Chef de cette section.



Reach Sambath

Le regretté Reach Sambath est décédé le 11 mai des suites d'un accident vasculaire cérébral survenu la veille sur son lieu de travail. Âgé de 47 ans, il était marié et avait trois enfants, ainsi qu'un frère.

La disparition de notre collègue représente une perte d'autant plus grande que son action avait été cruciale pour rapprocher les Chambres extraordinaires du grand public et permettre à celui-ci d'y vivre des moments importants. Il était animé de la profonde conviction que les CETC aideraient le Cambodge à tourner la page sur un chapitre ô combien douloureux de son histoire.

En menant à bien le mandat des Chambres extraordinaires, nous ferons honneur au dévouement et au sacrifice de notre collègue.

Bien cordialement,
Tony Kranh,
Directeur par intérim du Bureau de l'administration

La procédure en bref

Les poursuites devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens s'organisent selon les étapes suivantes, conformément à la Loi et à l'Accord relatifs aux CETC, ainsi qu'à leur Règlement intérieur, selon les principes généraux issus d'un droit pénal d'inspiration civiliste :

RÉQUISITOIRE INTRODUCTIF

Par ce document, les co-procureurs demandent aux co-juges d'instruction de mettre les suspects en examen et de retenir des charges à leur encontre.

INSTRUCTION

Les co-juges d'instructions enquêtent sur les faits du réquisitoire introductif (et d'éventuels réquisitoires supplétifs) et peuvent retenir des charges à l'encontre des intéressés.

CHAMBRE PRÉLIMINAIRE

La Chambre préliminaire est saisie lorsqu'une partie appelle d'une décision des co-juges d'instruction, demande l'annulation d'un acte d'instruction ou sollicite des sanctions contre une personne qui aurait entravé l'administration de la justice.

RÉQUISITOIRE DÉFINITIF

Par ce document, les co-procureurs demandent aux co-juges d'instruction de mettre les intéressés en accusation ou de déclarer qu'il n'y a pas lieu de continuer les poursuites.

ORDONNANCE DE CLÔTURE

L'instruction est close, les co-juges d'instruction décident du renvoi en jugement ou du non-lieu, ainsi que de la suite donnée aux demandes de constitution de partie civile restantes.

PROCÈS

Pour établir la vérité, juges, co-procureurs, parties civiles, co-avocats de la Défense et accusés produisent et examinent la preuve, notamment en faisant comparaître des témoins.

JUGEMENT

La Chambre de première instance se prononce sur la culpabilité des accusés. Le cas échéant, elle leur inflige des peines et accorde des réparations collectives aux victimes.

CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME

Les co-procureurs, la Défense et les parties civiles peuvent appeler des décisions et jugements de la Chambre de première instance devant la Chambre de la Cour suprême, dont les décisions sont sans recours.

Principes de l'instruction devant les CETC

Les co-juges d'instruction You Bunleng et Siegfried Blunk ont annoncé la clôture de leur instruction dans le dossier n° 003. Cette étape étant franchie, la phase de l'instruction va désormais se poursuivre jusqu'à ce que les co-juges d'instruction y mettent fin par une ordonnance de clôture renvoyant le dossier en jugement ou concluant au non-lieu.

Comme elles suivent une procédure d'inspiration civiliste, les Chambres extraordinaires se distinguent des autres juridictions pénales internationalisées par la phase de l'instruction, c'est-à-dire par le fait que les enquêtes relèvent essentiellement de la responsabilité de co-juges d'instruction et non des parties.

Particularités de la procédure d'instruction devant les CETC

Conformément au modèle cambodgien, les enquêtes préalables au procès ne sont pas menées par les parties elles-mêmes (co-procureurs et Défense), mais confiées à deux co-juges d'instruction, l'un cambodgien et l'autre international.

Les co-juges d'instruction réunissent les éléments de preuve permettant de déterminer si les faits visés dans le réquisitoire introductif des co-procureurs constituent un crime relevant de la compétence des CETC et s'il y a lieu de renvoyer les personnes mises en examen en jugement devant la Chambre de première instance.

En outre, tous les documents rassemblés au cours de l'instruction et versés au dossier par les co-juges d'instruction serviront de base aux débats devant la Chambre de première instance.

Principes auxquels sont soumis les travaux des co-juges d'instruction

- **Impartialité** : les co-juges d'instruction instruisent en toute impartialité, tant à charge qu'à décharge.
- **Indépendance** : les co-juges d'instruction agissent en toute indépendance, n'acceptant ni ne sollicitant d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autre source.
- **Égalité des armes** : les co-juges d'instruction maintiennent à tout moment l'équilibre entre les droits des parties en présence, veillant à la préservation des intérêts des victimes comme des témoins, ainsi qu'au respect des droits de la Défense et des co-procureurs.
- **Confidentialité** : la procédure d'instruction est écrite et, en règle générale, secrète, et ce, afin que les droits et intérêts des parties puissent être préservés, et notamment :

- que les suspects ou personnes mises en examen puissent bénéficier de la présomption d'innocence ;

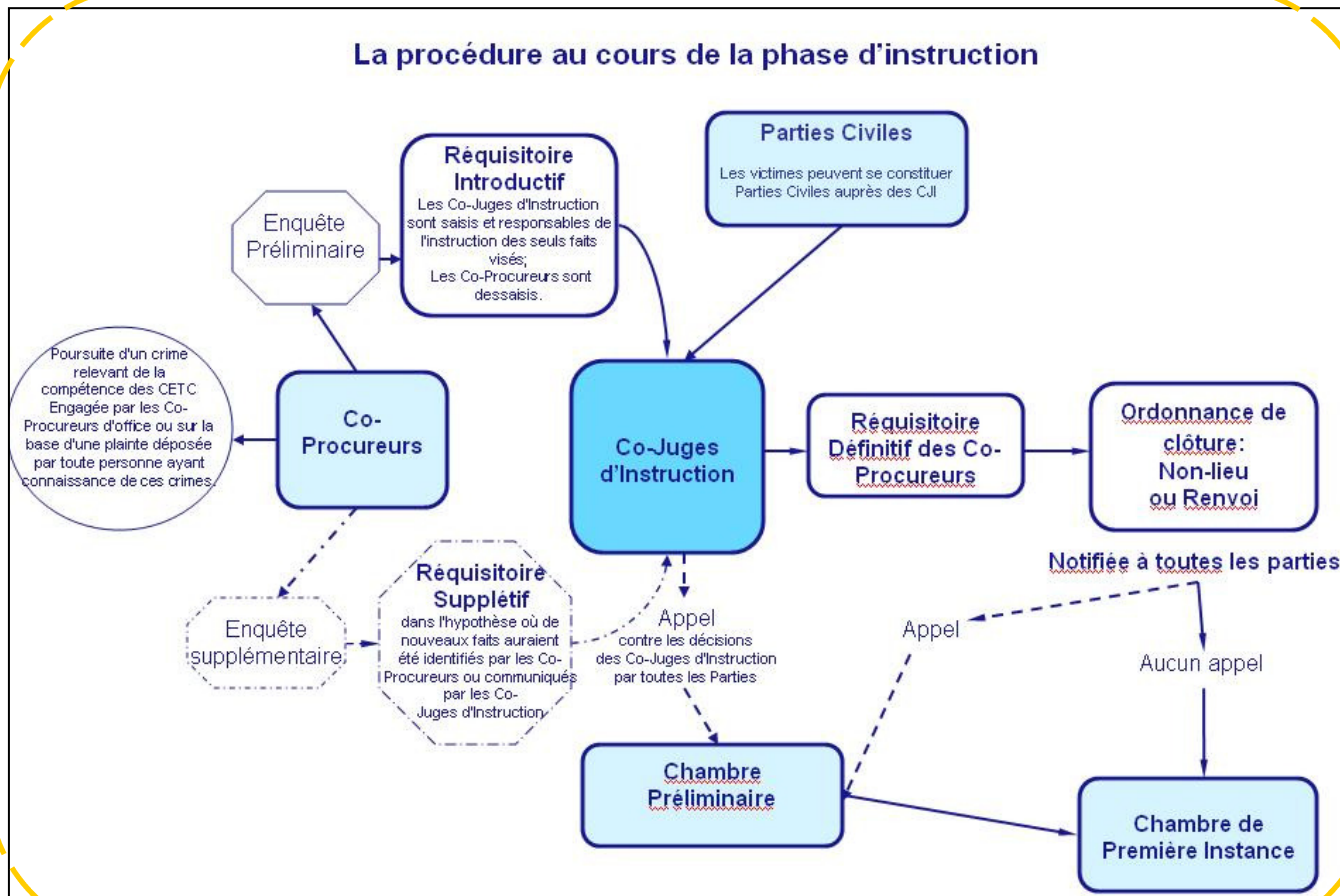
Lire la suite à la page suivante

Principes de l’instruction devant les CETC (suite)

- que des mesures puissent être prises, si nécessaire, pour protéger l’identité des témoins et des victimes ;
- que les enquêtes puissent être menées efficacement.

D’un point de vue pratique, cela signifie que toute personne participant à la procédure est tenue à la confidentialité et que, par

conséquent, toutes les pièces et informations contenues dans le dossier sont confidentielles, même lorsqu’elles sont considérées comme étant de notoriété publique. Vu le caractère particulier des Chambres extraordinaires, le principe de confidentialité est toutefois assoupli afin que le public puisse disposer d’un minimum d’information.



Instruction du dossier n° 003 (suite de la page de couverture)

Les co-juges d’instruction se référeront désormais à ces deux réquisitoires introductifs par les termes de « dossier n° 003 » et « dossier n° 004 ».

En 2009, M. Smith a publié un communiqué de presse indiquant que les crimes reprochés avaient été commis dans le cadre d’une entreprise criminelle commune visant à spolier systématiquement et illégalement la population cambodgienne de ses droits. Le réquisitoire introductif demandait aux co-juges d’instruction d’enquêter sur huit situations de fait caractérisées par des

actes de meurtre, de torture, de détention illégale, de travail forcé et de persécution susceptibles, selon le co-procureur, de constituer des crimes contre l’humanité, des violations graves des Conventions de Genève et des violations du Code pénal cambodgien de 1956.

L’avis de fin d’instruction est une étape de la phase de l’instruction et non une décision judiciaire mettant fin à la procédure.

Le Règlement intérieur des CETC précise que, à la suite de cet avis, les parties dispo-

sent de quinze jours pour demander de nouveaux actes d’instruction. Puis les co-juges d’instruction exécutent l’acte d’instruction demandé ou le rejettent par une décision motivée. Ce rejet peut être contesté devant la Chambre préliminaire. Lorsque cette dernière a réglé toutes ces questions, les co-juges d’instruction communiquent le dossier aux co-procureurs, qui finalisent alors leur réquisitoire. En réponse à ce réquisitoire définitif, les co-juges d’instruction rendent leur ordonnance de clôture, qui peut être de renvoi ou de non-lieu.

Chaque mois, dans le souci de tenir le public informé des faits nouveaux aux CETC, les organes et sections des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens présentent un résumé de leurs activités. Voici les activités du mois d'avril 2011. Voir la page 9 pour les décisions et les ordonnances.

Chambre préliminaire

En avril, la Chambre préliminaire a délibéré sur un certain nombre d'appels et de demandes.

À la fin du mois, la Chambre a été saisie de 94 appels interjetés contre des décisions des co-juges d'instruction déclarant irrecevables 1 747 demandes de constitution de partie civile. Elle poursuit ses délibérations sur les appels, pour lesquels elle dispose de toutes les observations. L'examen de ces 94 recours prendra encore quelque temps car le cas de chaque appelant doit faire l'objet d'une considération individuelle.

Le 11 avril, la Chambre a rendu et notifié en anglais et en khmer les motifs de sa décision relative à l'appel de Ieng Sary contre l'ordonnance de clôture (voir page 9).

Chambre de première instance

Ayant été saisie du dossier n° 002, la Chambre s'est consacrée aux préparatifs nécessaires à l'ouverture du procès.

En tout, les parties ont demandé la comparution de 1 054 témoins, experts et parties civiles potentiels. La Chambre se prononcera sur ces demandes après avoir entendu les arguments des parties pendant l'audience initiale.

De nombreuses requêtes de trois équipes de défense font valoir l'inaptitude de leurs clients à subir un procès. En réponse, et compte tenu de l'âge avancé de tous les accusés, la Chambre a chargé un gérontologue d'évaluer leur aptitude à comparaître et de donner son avis sur la durée appropriée des sessions du procès. L'expert devrait entamer ses évaluations en mai 2011. Le quatrième accusé, Khieu Samphan, a choisi de ne pas se soumettre à cet examen.

Le 5 avril s'est tenue une réunion de mise en état afin d'informer les parties dans les meilleurs délais des modalités envisagées pour la tenue du procès. Il s'agissait également de poursuivre les préparatifs en vue de la tenue de l'audience initiale et de l'ouverture des débats au fond. La date de l'audience initiale n'a pas été précisée lors de la réunion, mais, par la suite, son ouverture a été fixée au 27 juin.

Avant la réunion de mise en état, la Chambre avait rendu 23 décisions sur 44 requêtes des parties ; 11 autres requêtes ont été tranchées pendant ou immédiatement après la réunion dans deux décisions supplémentaires.

Au 8 avril (avant le congé du Nouvel An khmer), deux requêtes ont encore été soumises à la Chambre : l'une pendante et l'autre en récusation d'un juge suppléant. Elle a également été saisie de nombreuses objections soulevées par diverses parties contre un nombre significatif d'experts, de témoins et de parties civiles figurant sur les diverses listes établies, ainsi que de plusieurs exceptions préliminaires contestant la compétence matérielle et personnelle de la Chambre pour juger les accusés.

Des instructions ont été communiquées aux parties le 5 avril quant aux conclusions supplémentaires à fournir sur certaines exceptions préliminaires et à la façon dont celles-ci seraient examinées.

Chambre de la Cour suprême

Dans le dossier n° 001, le 1^{er} avril, la Chambre de la Cour suprême a confirmé par écrit la décision orale qu'elle avait communiquée à l'audience en appel qui s'est tenue le 30 mars, qui déclare admissibles certains éléments de preuve supplémentaires. La Chambre poursuit ses travaux relatifs à l'arrêt qu'elle va rendre sur les appels interjetés contre le jugement de la Chambre de première instance.

Dans le dossier n° 002, la Chambre de la Cour suprême poursuit ses travaux relatifs aux décisions qu'elle est tenue de prendre sur trois appels immédiats interjetés par les accusés Nuon Chea, Ieng Thirith et Khieu Samphan contre leur détention. Les décisions de la Chambre doivent être rendues le 3 juin 2011, conformément à la règle 108 4) du Règlement intérieur.

Le 7 avril, la Chambre a rendu sa décision sur une demande de Khieu Samphan relative au délai de réplique à une réponse des co-procureurs. Le 8 avril, la Chambre a rendu ses décisions sur deux appels immédiats interjetés par l'accusé Ieng Sary, les jugeant irrecevables au regard du Règlement intérieur.

Bureau des co-juges d'instruction

Le Bureau des co-juges d'instruction a continué d'instruire sur les faits dénoncés par le co-procureur international dans les dossiers n°s 003 et 004.

Des groupes de travail ont examiné les éléments de ces dossiers. Les éléments du dossier n° 002, soit plus de 11 000 pièces contenant plus de 1 000 procès-verbaux d'audition, ont également été analysés afin de relever les pièces qui pourraient être transférées aux dossiers n°s 003 et 004.

L'équipe juridique a établi des mémoires sur des questions de droit complexes relatives aux dossiers n°s 003 et 004 et a travaillé à la rédaction de décisions sur des demandes et des requêtes. Des experts ont mené des recherches dans les deux dossiers.

Les co-juges d'instruction ont entendu des témoins sur le terrain et dans les locaux des CETC dans le cadre du dossier n° 003. Après analyse des pièces contenues dans ce dossier, ils ont estimé que l'instruction était terminée. Un avis a été publié le 29 avril, conformément à la règle 66 1) du Règlement.

Bureau des co-procureurs

Le 19 avril, le Bureau des co-procureurs a déposé sa liste de documents, conformément à la règle 80 3) du Règlement intérieur et aux exigences de la Chambre de première instance. Divisée en 20 annexes et couvrant 33 catégories de pièces, la liste fournit une brève description de tous les documents que les co-procureurs ont l'intention d'utiliser au procès et précise les points de l'ordonnance de clôture auxquels chaque pièce se rapporte. Sont ainsi couverts 6 488 documents.

Le 19 avril également, les co-procureurs ont déposé une liste des points de droit qu'ils entendent soulever à l'audience initiale, tels que l'admissibilité de la preuve documentaire, la déposition des témoins et la requalification de charges retenues dans l'ordonnance de clôture.

Section d'appui à la Défense

La Section d'appui à la Défense a continué de fournir un appui juridique, administratif et technique aux équipes de défense. Elle a aussi entrepris des actions relatives à l'héritage des CETC et à la sensibilisation du public.

Devant la Chambre de première instance (dossier n° 002)

Le 1^{er} avril, à la suite d'une ordonnance de la Chambre de première instance enjoignant aux équipes de défense de fournir une liste des documents du dossier qu'elles comptaient produire au procès, l'équipe de défense de Ieng Sary a déposé une liste de tous les documents contenus dans le dossier n° 002. Elle a fait valoir que ni le droit pénal ou la procédure pénale cambodgiens ni le Règlement intérieur des CETC n'obligeaient la Défense à annoncer avant le procès toutes les pièces du dossier sur lesquelles elle entendait se fonder, que cette mesure n'avait pas été imposée à la Défense dans le dossier n° 001 et que

le fait de limiter les documents du dossier utilisables par la Défense serait à la fois déraisonnable et injuste. En exécution de la même ordonnance, l'équipe de défense de Ieng Sary a soumis le 19 avril une liste de nouveaux documents (non encore versés au dossier) qu'elle entendait produire au procès, se réservant le droit de la compléter ultérieurement. Le même jour, l'équipe de défense de Nuon Chea a indiqué qu'elle se joignait à celle de Ieng Sary en ses conclusions du 1^{er} avril. Toujours le 19 avril, l'équipe de défense de Ieng Thirith a soumis la liste des documents qu'elle comptait produire au procès, se réservant de même le droit de la compléter par la suite.

Les 13 et 19 avril respectivement, les équipes de défense de Ieng Sary et de Nuon Chea ont communiqué les points de droit qu'elles soulèveraient à l'audience initiale dans le dossier n° 002.

Le 26 avril, l'équipe de défense de Ieng Sary a déposé une requête pour que seules soient admises les déclarations que Kaing Guek Eav, alias Duch, livrerait dans le prétoire, sous serment et moyennant contre-interrogatoire. Elle sollicite également du Bureau des co-procureurs et de la Chambre de première instance qu'ils révèlent toutes les occasions où ils ont considéré que les déclarations de Duch n'étaient pas véridiques. Elle affirme en outre que les co-procureurs ne devaient jamais produire sciemment des éléments de preuve dont ils savaient qu'ils n'étaient pas conformes à la vérité. Ainsi la révélation des propos de Duch considérés comme non véridiques par les co-procureurs et la Chambre de première instance s'impose-t-elle pour sauvegarder le droit de Ieng Sary de disposer des moyens nécessaires à la préparation de sa défense.

Devant la Chambre de la Cour suprême (dossier n° 002)

Les 4 et 5 avril respectivement, les équipes de défense de Nuon Chea et de Ieng Thirith ont répliqué à la réponse des co-procureurs aux appels des deux accusés contre la décision de la Chambre de première instance relative aux demandes urgentes de remise en liberté immédiate de Nuon Chea, Khieu Samphan et Ieng Thirith.

Devant les co-juges d'instruction (dossiers n° 003 et 004)

Un avocat cambodgien a continué de représenter les intérêts des suspects non nommés qui font l'objet des dossiers n° 003 et 004, et ce, conformément à la Loi relative aux CETC, au droit international et aux meilleures pratiques en la matière.

Travaux relatifs à la sensibilisation du public et à l'héritage des CETC

La Section a collaboré avec des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme pour mettre la dernière main au projet Fair Trial Rights Club, qui doit se réaliser à Phnom Penh. Ce programme se déroulera sur plusieurs mois et comprendra des exposés interactifs, des séminaires, des conférences et des jeux de rôle destinés à familiariser les étudiants cambodgiens avec le droit à un procès équitable, et ce, en faisant référence aux normes appliquées et aux défis rencontrés par les CETC. Le Club entend aider les étudiants en droit cambodgiens à comprendre le principe du procès équitable et à y adhérer, de sorte que lorsqu'ils deviendront des professionnels du droit ils pourront en promouvoir le respect et contribuer à renforcer la primauté du droit dans le pays.

Section d'appui aux victimes

Travail juridique

La Section d'appui aux victimes examine la candidature de deux avocats souhaitant figurer sur sa liste. La Section a également assisté deux avocats internationaux dans le cadre de leur admission au Barreau du Royaume du Cambodge.

La Section continue d'appuyer le Bureau des co-procureurs et a acheminé des lettres de notification aux plaignants résidant à travers le pays. Il s'agissait de se déplacer pour se rendre chez les intéressés, de leur remettre la lettre et d'en transmettre l'accusé de réception aux co-procureurs.

Lire la suite à la page suivante

Section d'appui aux victimes (suite de la page 7)

Mesures non judiciaires et réparations

En mars et en avril, l'équipe chargée des réparations et des mesures non judiciaires a rencontré les parties intéressées afin d'envisager la mise en œuvre de mesures non judiciaires pour les victimes.

Le chef de projet a participé à une réunion avec le Ministre de la culture et des beaux-arts en vue d'une coopération



Un membre de la Section d'appui aux victimes remet une lettre de notification à une plaignante.

future. L'équipe a également organisé deux autres réunions : l'une avec la Section des co-avocats principaux pour les parties civiles et les co-avocats des parties civiles pour considérer les demandes de réparation ; l'autre avec les ONG DC-Cam, TPO, CDP, YFP, CHRAC, Virtual Tribunal, ICFC et ADHOC.

Sur la base de ces réunions et de précédentes consultations, l'équipe achève son analyse des réparations. Elle établit également les grandes lignes des mesures non judiciaires à développer.

Plusieurs membres de l'équipe ont visité des sites de crimes de la province de Kampong Chhnang – l'aéroport, le centre de sécurité de Prey Damrei Srot et le site d'exécution de Prey Trapeang Ampil – pour y évaluer la faisabilité des demandes des parties civiles et des victimes.

M. Tan Visal, directeur de programme, a obtenu une bourse subventionnée par le Gouvernement allemand dans le cadre du



Rencontre entre les co-avocats principaux et les co-avocats pour les parties civiles et la Section d'appui aux victimes.

programme de soutien aux CETC de la Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Grâce au Cambodien Khmer Rouge Tribunal (KRT) Fellowship Programme, M. Tan Visal a pu bénéficier d'une formation de trois semaines à Phnom Penh.

Section des co-avocats principaux pour les parties civiles

Le 5 avril, les co-avocats principaux pour les parties civiles et plusieurs avocats cambodgiens et internationaux des parties civiles ont assisté à la réunion de mise en état du procès dans le dossier n° 002.

Le co-avocat principal cambodgien a sollicité de la Chambre de première instance l'accréditation de plusieurs co-avocats des parties civiles. Les co-avocats principaux et les avocats des parties civiles ont aussi exprimé leurs préoccupations et répondu à la Défense sur la nécessité de veiller aux intérêts et aux droits individuels des parties civiles au sein du collectif qu'ils représentent dans le cadre des CETC.

En coopération avec les avocats des parties civiles, les co-avocats principaux ont déposé des pièces et des écritures dans le dossier n° 002, et se sont préoccupés de l'état des demandes de constitution de partie civile encore pendantes en raison de leur rejet par les co-juges d'instruction en septembre 2010. En effet, cela empêche les demandeurs concernés

de se joindre au collectif et de jouir des pleins droits reconnus aux parties civiles. Les co-avocats principaux ont insisté sur le fait qu'une décision devait être rendue dès que possible.



Des avocats des parties civiles avec le secrétaire général du Barreau.

Les co-avocats principaux ont organisé des réunions avec les avocats des parties civiles pour ce qui concerne les réparations et autres questions intéressant les groupes de parties civiles.

Le co-avocat principal cambodgien a été invité à participer à l'émission radio du collectif d'organisations non gouvernementales Cambodian Human Rights Action Committee (CHRAC) sur Radio FM 102 pour parler du dossier n° 002 et des préparatifs du procès.

Le 8 avril, les co-avocats principaux et les avocats pour les parties civiles ont eu l'occasion de rencontrer M. Sourn Visal, secrétaire général du Barreau cambodgien, représentant le président Chhiv Songhak.

Les chargés de dossier des co-avocats principaux ont suivi des formations portant sur leurs fonctions d'appui.

Le 25 avril, M^{me} Jeanne Sulzer, anciennement juriste du Bureau des co-juges d'instruction, a rejoint la Section des co-avocats principaux des parties civiles en tant que juriste internationale.

Calendrier des chambres

Décisions et ordonnances

Chambre préliminaire

11 avril 2011

Décision relative à l'appel interjeté par Ieng Sary contre l'ordonnance de clôture : la Chambre motive son dispositif antérieur selon lequel

l'amnistie royale accordée à Ieng Sary en 1996 ne faisait pas obstacle aux poursuites engagées contre lui devant les CETC, et plusieurs autres moyens d'appel ont été rejetés (D427/1/30).

Chambre de première instance

4 avril 2011

Décision relative aux requêtes de Ieng Sary concernant le constat judiciaire de faits tirés du dossier n° 001 et l'admission de faits de notoriété publique dans le dossier n° 002 : les requêtes sont rejetées (E69/1).

8 avril 2011

Décision relative à la requête de Ieng Sary demandant la tenue d'une audience consacrée à la façon dont l'instruction judiciaire a été conduite : la requête est rejetée (E71/1).

Chambre de la Cour suprême

1^{er} avril 2011

Décision de procéder au dépôt de preuves supplémentaires déclarées admissibles à l'audience d'appel [du 30 mars 2011] (F2/6).

8 avril 2011

Décision relative à deux déclarations d'appel déposées par Ieng Sary : la Chambre estime que les deux appels immédiats sont irrecevables au regard du Règlement intérieur (E9/7/1/1/1/4).

7 avril 2011

Décision relative à la demande de prorogation du délai de réplique présentée par Khieu Samphan : le délai est fixé à cinq jours suivant la notification de la traduction en français de la réponse des co-procureurs (E50/3/1/2/1).



Vue panoramique du prétoire des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. (Photo : Meng Kimlong)

Audiences publiques

Chambre préliminaire

Aucune audience prévue

Chambre de première instance

Audience initiale dans le dossier n° 002
du 27 au 30 juin 2011

Chambre de la Cour suprême

Aucune audience prévue

Youth for Peace : jeunes pour la paix

Youth for Peace (YFP), importante organisation cambodgienne qui se consacre à la consolidation de la paix auprès des jeunes, a entrepris divers programmes de soutien aux CETC, allant de la réconciliation nationale à la préservation du souvenir des atrocités commises par les Khmers rouges.

Le projet *Youth for Justice and Reconciliation* (Jeunes pour la justice et la réconciliation) a été lancé en 2007 pour aider la nouvelle génération à prendre conscience de la guerre, de ses causes profondes et de ses conséquences. Le projet organise une série d'ateliers pour les élèves de l'enseignement secondaire et des groupes de jeunes dans



À Pailin, des élèves de Battambang et de Pailin apprennent l'histoire de leurs provinces.

sept provinces. Outre la familiarisation avec le travail des CETC par des jeux de rôle, des expositions et des séminaires, le projet prévoit des activités telles que la visite de sites d'extermination, le dialogue intergénérationnel avec des survivants, un atelier artistique et des cérémonies bouddhistes.



À Takeo, une troupe de théâtre joue une scène de la période khmère rouge.

L'initiative des *Memory Culture Committees* (les Comités pour la culture de la mémoire) encourage les survivants du régime khmer rouge à créer des comités locaux et à lancer des projets comme la construction de mémoriaux et de musées, en collaboration avec les jeunes, ou à la transmission de leurs souvenirs à la nouvelle génération.

Dans le cadre du projet *Memory Culture* (Culture de la mémoire),

YFP a organisé, début mai, un atelier d'art dit « transformatif » animé par deux artistes allemands qui ont encouragé seize élèves de l'enseignement secondaire de la province de Svay Rieng à réfléchir au passé, au présent et à l'avenir, et à exprimer leurs idées en peinture. Les œuvres ont été intégrées dans une sculpture commémorative qui sera brûlée dans une cérémonie bouddhiste pour que survivants et jeunes puissent tourner la page sur le passé et aller de l'avant.

YFP travaille aussi avec d'anciens cadres khmers rouges pour favoriser la réconciliation nationale. L'organisation va publier un livre intitulé « *Taking Responsibility or Acting under Orders?* » (Entre responsabilité et obéissance), qui présente des extraits d'entretiens avec d'anciens Khmers rouges qui racontent leurs souvenirs de

guerre. C'est un premier pas dans la recherche de la vérité auprès des Khmers rouges de bas rang et dans la réflexion sur leur rôle individuel dans le régime.



Des élèves de l'enseignement secondaire participent à un atelier d'art « transformatif » à Svay Rieng.

Afin de recueillir les récits de personnes ayant survécu aux Khmers rouges, YFP a également lancé le projet *Oral History* (Tradition orale). En juin, l'organisation reprendra ce projet en collaboration avec l'organisation Khmer Legacies, basée aux États-Unis, et des étudiants de l'université Yale. Avec des homologues khmers, ceux-ci se rendront chez les survivants pour les interroger sur l'histoire de sites d'extermination dans quatre provinces.



Youth for Peace Cambodia

#4-6G, St. 516, Sangkat Beung Kok1,
Khan Tuol Kok, Phnom Penh,
Royaume du Cambodge

Tél. : +855 (0)11 834 771

Tél./Fax : +855 (0)23 881 346 / 991 346

Courriel : admin@yfpcambodia.org

<http://www.yfpcambodia.org>

Calendrier des activités de sensibilisation

Activités de sensibilisation

1^{er} avril 2011 Émission radio : l'attaché de presse de la Section des relations publiques parle de l'audience de la Chambre de la Cour suprême dans l'émission *The Truth*, sur Radio FM 102 (radio fondée et animée par l'organisation Women's Media Centre of Cambodia – WMC).

1^{er}-4 avril 2011 Entretiens : sur la chaîne de télévision Al Jazeera, un psychologue s'entretient avec deux clients du Cambodia Defenders Project (CDP) au sujet des mariages forcés sous le régime khmer rouge ; une brève séquence en sera diffusée en juin.

5-7 avril 2011 NGO Dialogue Project : l'International Centre for Conciliation (ICFC) et la Transcultural Psychosocial Organization (TPO) organisent un projet de dialogue entre victimes et anciens membres des Khmers rouges à Kampot. Ces deux groupes d'intervenants échangent des messages enregistrés – avec l'appui d'animateurs ayant reçu une formation en psychosociologie – où ils s'entretiennent sur les questions psychosociales et sur le travail des Chambres extraordinaires.

6 avril 2011 Émission radio : le Chef de la Section des relations publiques parle de l'appel de Duch contre son jugement dans l'émission *KRT Watch*, sur Radio FM 102.

13 avril 2011 Visite aux CETC : la Section d'appui à la Défense rencontre un étudiant allemand qui prépare une thèse de doctorat sur l'effet de la justice transitionnelle, sur la façon dont s'écrit l'histoire, et en particulier sur l'importance du Vietnam et des puissances mondiales avant, pendant et après le régime khmer rouge.

19-20 avril 2011 Visite aux CETC : la Section des relations publiques, la Sections d'appui aux victimes, la Section d'appui à la Défense et le Bureau des co-procureurs rencontrent un chercheur du Rehabilitation and Research Centre for Torture Victims dans le cadre d'une étude sur les réparations symboliques aux victimes de violations des droits de l'homme.

19-21 avril 2011 NGO Dialogue Project : l'ICFC et la TPO rencontrent des animateurs locaux à Kampot pour faire le point sur la session du 5 au 7 avril.

20 avril 2011 Émission radio : l'attaché de presse de la Section des relations publiques évoque les préparatifs du dossier n° 002 dans l'émission *KRT Watch*, sur Radio FM 102.

22 avril 2011 Émission radio : la TPO participe à une discussion sur le régime khmer rouge, sur Radio FM 102.

27 avril 2011 Visite aux CETC : un membre du personnel du Congrès des États-Unis rencontre des responsables des CETC.

27 avril 2011 Visite aux CETC : le président de la Cour suprême du Laos, M. Khammy Xayavong, et sa délégation sont reçus par des responsables des CETC.

3-5 mai 2011 NGO Dialogue Project : l'ICFC et la TPO organisent l'échange de vidéos entre victimes et ex-membres des Khmers rouges.

4 mai 2011 Self-Help Project : la TPO monte un nouveau groupe d'entraide et de partage pour les parties civiles du dossier n° 002.

5 mai 2011 Forum d'étudiants : le CDP organise un forum d'étudiants



à l'université Norton de Phnom Penh.

20 mai 2011 Émission radio : la TPO et le WMC s'entretiennent du régime khmer rouge avec des victimes, sur Radio FM 102 .

24-26 mai 2011 NGO Dialogue Project : l'ICFC et la TPO organisent des face-à-face entre victimes et anciens Khmers rouges.

Activités de sensibilisation des CETC

La Section des relations publiques organise des visites d'étude tous les mardis et jeudis pour les villageois des quatre coins du pays. À l'occasion de chacun de ces déplacements, 300 personnes sont invitées à Phnom Penh pour effectuer des visites guidées du musée du génocide de Tuol Sleng, des champs de la mort de Choeung Ek et du siège des CETC. À la veille de chaque excursion, le personnel de la Section va en province pour présenter des films sur les Khmers rouges en collaboration avec le Centre de ressources audiovisuelles Bophana.

La Section se rend aussi dans les écoles secondaires pour présenter le travail des CETC.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION

Avril-mai						
DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
27	28 Audience de la Chambre de la Cour suprême	29 Audience de la Chambre de la Cour suprême	30 Audience de la Chambre de la Cour	31	1	2
3	4	5	6 Visite d'école : lycée de Phnom	7 Visite d'étude : Banteay Meanchey	8	9
10	11	12	13	14 Nouvel An khmer	15 Nouvel An khmer	16
17	18 Nouvel An khmer	19	20	21 Visite d'étude : Prey Veng	22	23
24	25	26 Visite d'étude : Kampong	27	28 Visite d'étude : Preah Vihear	29 Visite d'écoles : lycée de Samaki et NIE	30
1	2	3 Visite d'étude : Stung Treng	4	5 Visite d'étude : Kampong Cham	6	7
8	9	10 Visite d'étude : Prey Veng	11	12 Visite d'étude : Siem Reap	13 Anniversaire de S. M. le Roi Norodom Sihamoni	14
15	16 Anniversaire de S. M. le Roi Norodom Sihamoni	17 Anniversaire de S. M. le Roi Norodom Sihamoni	18	19 Visite d'étude : Siem Reap	20	21 Fête du Sillon sacré
22	23 Fête du Sillon sacré	24	25	26 Visite d'étude : Kampot	27	28



Pour en savoir plus sur les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

« Nous sommes tous concernés »



✉ National Road 4, Chaom Chau, Dangkao
PO Box 71
Phnom Penh, Cambodge

Centre d'information (appui aux victimes)
Street 21, House 6a, (près du marché Kap Ko)
Phnom Penh, Cambodge

📞 **Général** Tél. : +855 (0)23 219 814
Fax : +855 (0)23 219 841

Relations avec les médias Tél. : +855 (0)12 488 094
Tél. : +855 (0)12 488 421

Visites Tél. : +855 (0)12 488 029

Centre d'information Tél. : +855 (0)23 214 291



@ **Sur la toile**
CETC www.eccc.gov.kh
UNAKRT www.unakrt-online.org

Twitter twitter.com/KRTribunal
Flickr www.flickr.com/krtribunal
Facebook www.facebook.com/krtribunal
Youtube www.youtube.com/krtribunal

*** *Souhaitez-vous visiter les Chambres extraordinaires ?* ***

Les CETC ouvrent leurs portes aux visiteurs. Pour en savoir plus : pas@eccc.gov.kh

